

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché à bons de commande (article 77 du code des marchés publics)
Passé en procédure adaptée (article 28 du code des marchés public)

Objet : **Achat et livraison de pain**

Date et heure limite de remise des offres : **Le Lundi 18 janvier 2016 à 18 h 00**

Pouvoir adjudicateur : E.P.L.E.F.P.A. d'Ahun - Le Chaussadis 23150 Ahun
Tél. : 05.55.81.48.80 - Fax : 05.55.62.44.00
Email : legta.ahun@educagri.fr

1. Objet et nature du marché

Marché public à **bons de commande** (article 77 du code des marchés publics) passé en procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour **l'achat et la livraison de pains parisiens et de petits pains individuels**.

2. Délais

Le présent marché prendra effet au plus tôt à la date de sa notification ou au plus tard à l'émission du premier bon de commande.

La durée du marché est de **douze mois**, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le délai de validité des offres est de 2 mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3. Documents de la consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'E.P.L.E.F.P.A. d'Ahun (<http://www.ahun.educagri.fr/>). Le dossier comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation.
- Le cahier des clauses particulières (CCP) qui détaille notamment les pièces à fournir avec les offres.
- L'acte d'engagement.

4. Forme du marché

Le marché comporte **deux lots** (article 27 du code des marchés publics).

- Lot n°1 : pains parisiens frais de 400 grammes
- Lot n°2 : petits pains individuels frais de 70 grammes

5. Modalités de remise des offres, langue et monnaie utilisées

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'E.P.L.E.F.P.A. au plus tard le **lundi 18 janvier 2016 à 18 heures** par courrier recommandé avec avis de réception ou déposés à l'administration de l'E.P.L.E.F.P.A. d'Ahun contre récépissé. En cas d'envoi postal, le cachet de la poste fera foi.

Les offres se déclineront en deux enveloppes :

- la première contiendra l'offre tarifaire ainsi que les spécifications techniques des produits.
- la seconde contiendra les documents administratifs exigés.

La langue de rédaction des candidatures est le français.

La monnaie utilisée est l'euro.

6. Cautions et garanties

Sans objet.

7.Type de contractants

Le marché pourra être attribué :

- soit à un entrepreneur unique,
- soit à des entrepreneurs groupés solidaires,
- soit à des entrepreneurs groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera également solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard des personnes publiques et pour l'exécution du marché. Il devra pour cela représenter une part importante dans le groupement ainsi présenté.

Le candidat remettant une offre, pour la présente consultation, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements ne pourra le faire à titre individuel

8.Justificatifs à produire

Ceux visés aux articles 44 à 46 du code des marchés publics, notamment :

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Ces renseignements peuvent être fournis à l'aide du formulaire DC2 relatif à la déclaration du candidat

- Les renseignements concernant la capacité professionnelle, technique et financière du candidat

(extrait d'immatriculation au répertoire des métiers et/ou extrait K bis du registre du commerce et des sociétés).

9.Nombre de candidats admis à présenter une offre_

Sans objet.

10.Remise d'échantillons

Un lot de cinq pains parisiens et de cinq petits pains individuels sera demandé afin de juger de la qualité du produit. La remise de ces échantillons se fera **impérativement** le jour de la tenue de la commission d'appel d'offres, ce afin d'apprécier la qualité technique (gustative) du produit.

Le jour de la tenue de la commission d'appel d'offres sera communiqué aux candidats retenus dans un délai raisonnable suivant la date limite de remise des offres.

11.Calendrier

Envoi à la publication : le vendredi 11 décembre 2015.

Date et heure limites de remise des offres : le lundi 18 janvier 2016 à 18 heures.

12.Publicité

Site Internet de l'EPL d'Ahun (<http://www.ahun.educagri.fr/>)

Site Internet E-marchéspublics (<http://www.e-marchespublics.com/>)

13. Critères de jugement et d'attribution des offres

Sur la base de critères ci-dessous énoncés et pondérés, la personne publique choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Les candidats sont libres de déposer tous documents utiles permettant d'appréhender les éléments ci-dessous.

- Critère 1 (pondéré à 50 %) : valeur technique des produits
- Critère 2 (pondéré à 40 %) : prix des produits proposés
- Critère 3 (pondéré à 10 %) : délais de livraison

Le système de notation adopté sera le suivant :

1°) Concernant les preuves et garanties de la qualité des produits : pondération à 50 %

Fiches techniques : note sur 20
Cette note sera ensuite pondérée à 50 %.

2°) Concernant le prix des produits proposés : pondération à 40%

La note la plus élevée (note sur 20) sera affectée à l'offre la plus avantageuse (les offres non conformes ou anormalement basses étant écartées).
Cette note sera ensuite pondérée à 40 %.

3°) Concernant les délais de livraison : pondération à 10%

Délai de réalisation : note sur 10
Cette note sera ensuite pondérée à 10 %.

4°) Note finale

Pour tenir compte de la pondération des critères, la note finale sera obtenue de la manière suivante :
Note finale = (Note 1 x 50%) + (Note 2 x 40%) + (Note 3 x 10%)

Le candidat qui aura obtenu la note finale la plus élevée sera classé en première position et ainsi de suite.

En cas d'égalité entre les candidats, celui ayant obtenu la meilleure note technique sera retenue.

Conformément à l'article 52-I du CMP, toute pièce manquante, dont la production était réclamée, pourra être demandée par le pouvoir adjudicateur. Les compléments devront être transmis dans un délai de 10 jours maximum à compter de la demande de complément. Toute offre non complétée dans ce délai sera écartée.

Les candidats pourront également être éliminés si, lors de prestations précédentes, ils ont fait l'objet de retards importants de leur fait ou de mise en demeure durant les 3 dernières années, excepté si le candidat fournit au moins 10 références pour des prestations du même type effectuées dans de bonnes conditions et sans contentieux.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à toute offre qui lui semblerait inacceptable.

14. Indemnités des candidats ayant remis une offre

La remise des offres par les candidats ne pourra pas faire l'objet d'une indemnisation.

15. Variantes

Aucune variante ne sera autorisée.

16. Contacts

Personnes à contacter :
Mme Christiane VIGNANE - Secrétaire générale de l'EPLEFPA

17. Autres renseignements

Instance chargée des recours :
Tribunal Administratif - 1 Cours Vergniaud 87000 LIMOGES
Tel : 05.55.33.91.55 - Fax : 05.55.33.91.60 - Email : greffe.ta-limoges@juradm.fr

Délais d'introduction du recours pour excès de pouvoir : deux mois à compter de la notification de la décision faisant grief.